



République Française  
Département de l'Essonne  
Canton des Ulis

Accusé de réception en préfecture  
091-219106614-20240208-DEL\_2024\_02\_008-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

## CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 8 FEVRIER 2024

Le 8 février 2024 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 2 février 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

### Présents :

M. Victor DA SILVA, M. Romain MILLARD, Mme Michèle BOULANGER, M. Mohamed DEHBI, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Dominique FONTENAILLE, M. Olivier LEHOUSSEL, M. Jacques FANTOU, Mme Monique BERT, Mme Nicole MARIE, M. David POLIZZI, M. Bertrand THORE, Mme Claire ABADIE-MARTEIL, M. Christophe OLIVIER, Mme Karine LORIN, Mme Sabrina DBILLI, Mme Anne-Sophie CLAUW, M. Théophile ALSAC, M. Patrick FAURE, M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Marina BOUTAULT-LABBE.

### Absents excusés représentés :

M. Patrick BATOUFFLET – pouvoir à M. Romain MILLARD  
Mme Nathalie PLUMAIL – pouvoir à Mme Michèle BOULANGER  
Mme Olivia LUCAS – pouvoir à M. Mohamed DEHBI  
M. Michel CINOTTI – pouvoir à Mme Claire ABADIE-MARTEIL  
Mme Virginie POLIZZI – pouvoir à M. Dominique ROUSSEAU  
M. Gautier DEKERLE – pouvoir à M. Dominique FONTENAILLE  
Mme Isabelle-Anna FILIPUZZI – pouvoir à M. Olivier LEHOUSSEL  
M. Alexandre BOUGAUD – pouvoir à M. Théophile ALSAC  
Mme Dominique DURAND – pouvoir à Mme Ophélie GUIN  
M. Olivier TRIBONDEAU – pouvoir à M. Régis VAILLANT

### SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture le 13 février 2024 et de sa publication sur le site de la Ville le 13 février 2024.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



---

**CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SPECIFIQUE POUR LE CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1414-1 ainsi que D. 1414-1 et suivants,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Considérant** la volonté de créer une commission d'appel d'offres spécifique pour le concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Centre Technique Municipal,

**Considérant** qu'il convient d'élire les membres titulaires et les membres suppléants de cette commission d'appel d'offres,

**Considérant** que l'élection des membres titulaires et suppléants doit intervenir selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste,

**Considérant** que l'élection des membres titulaires et suppléants doit avoir lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, et que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,

**Considérant** que les listes doivent comporter autant de noms de titulaires que de suppléants,

**Considérant** les modalités de dépôt des listes fixées par la délibération DEL 2024-02-007 de ce jour,

**Considérant** les listes de candidats présentées par les listes « Villebon avec Vous » et « Partageons demain »,

**Vu** la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

**Vu** la présentation à la Commission municipale du 1er février 2024,

**Considérant** le rapport de Monsieur le Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE, à l'unanimité,** de créer une commission d'appel d'offres spécifique pour la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Centre Technique Municipal.

**DECIDE, à l'unanimité,** en application de l'article L. 2121-21 du CGCT, de procéder par un vote à main levée pour l'élection des titulaires et des suppléants, sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire de la Commune, suivant les listes présentées et composées de :

**Liste Villebon avec Vous**

Membres titulaires :

- Olivier LEHOUSSEL
- Dominique FONTENAILLE
- Jacques FANTOU
- Olivia LUCAS
- Dominique ROUSSEAU

Membres suppléants :

- Monique BERT
- David POLIZZI
- Michèle BOULANGER
- Michel CINOTTI
- Nicole MARIE



République Française  
Département de l'Essonne  
Canton des Ulis

Accusé de réception en préfecture  
091-219106614-20240208-DEL\_2024\_02\_008-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

**DELIBERATION**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2024  
N°DEL 2024-02-008**

### Liste Partageons demain

Membres titulaires :

- Marina BOUTAULT-LABBE
- Ophélie GUIN

Membres suppléants :

- Gilles MORICHAUD
- Régis VAILLANT

ELIT en qualité de membres de la commission d'appel d'offres spécifique pour le concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Centre Technique Municipal,

- **par 26 voix pour la liste Villebon avec Vous**, (M. DA SILVA, M. BATOUFFLET par procuration, Mme PLUMAIL par procuration, M. MILLARD, Mme BOULANGER, M. DEHBI, Mme ROUSSEAU, M. FONTENAILLE, Mme LUCAS par procuration, M. LEHOUSSEL, M. FANTOU, M. CINOTTI par procuration, Mme BERT, Mme MARIE, M. POLIZZI, M. THORE, Mme ABADIE-MARTEIL, Mme POLIZZI par procuration, M. DEKERLE par procuration, Mme FILIPUZZI par procuration, M. OLIVIER, Mme LORIN, Mme DBILI, M. BOUGAUD par procuration, Mme CLAUW, M. ALSAC),
- **6 voix pour la liste Partageons demain** (Mme DURAND par procuration, M. VAILLANT, M. TRIBONDEAU par procuration, M. MORICHAUD, Mme GUIN, Mme BOUTAULT-LABBE)
- **1 vote blanc** (M. FAURE)

Membres titulaires :

- Olivier LEHOUSSEL
- Dominique FONTENAILLE
- Jacques FANTOU
- Olivia LUCAS
- Marina BOUTAULT-LABBE

Membres suppléants :

- Monique BERT
- David POLIZZI
- Michèle BOULANGER
- Michel CINOTTI
- Gilles MORICHAUD

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette le 8 février 2024,

Le Maire,



Victor DA SILVA

Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER

Publié sur le site de la Ville pour une période de deux mois à compter du 13 février 2024.